

Image not found or type unknown



Vente avant deces d'un terrain en donation-partage

Par **eustache**, le **15/05/2012** à **20:21**

Bonjour,
Suite à une donation partage il y a 15 ans, je suis propriétaire d'un terrain agricole, j'ai fait une demande de CU qui est positive, la valeur a donc changée puisque maintenant il s'agit d'un terrain à bâtir, je souhaite vendre ce terrain, les usufruitiers sont encore vivants, ils ont 84 ans, est-ce que lors de la vente, les usufruitiers peuvent réclamer 20% du prix de vente ou 20% du prix initial (ce qui est différent) ?
est-ce que ce du est obligatoire ou optionnel ?
Cordialement
Merci d'avance